# **La dette de l’Etat en cinq questions**

Le Monde.fr | 11.09.2014 à 14h15 • Mis à jour le 11.09.2014 à 14h47 | Par Matthieu Jublin

Etre endetté, pour un particulier comme pour l'Etat, cela signifie emprunter de l'argent. Mais à qui la France fait-elle appel ? Explications.

**1. La dette publique, c'est la dette de l'Etat (mais pas que)**

La dette publique est composée de la dette de l'Etat, mais aussi des dettes des autres administrations centrales, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale. D'ailleurs, c'est presque exclusivement de l'Etat que provient, en volume, l'augmentation de la dette publique ces dernières années (…)

**2. Auprès de qui l'Etat s'endette-t-il ?**

Ce sont des institutions étrangères qui, en majorité, prêtent à l'Etat français pour qu'il finance son déficit. Les autres créanciers sont des établissements français, essentiellement des assurances et des banques.

Qui sont ces créanciers étrangers ? Des fonds de pension, de grandes banques, des compagnies d'assurance, des fonds souverains... Il est impossible de savoir précisément quel pays possède le plus de titres : la loi interdit la divulgation de cette information, à part aux vendeurs eux-mêmes.

**3. Des créanciers étrangers (mais majoritairement européens) plus nombreux**

En 1993, seuls 32 % de la dette **publique** étaient détenus par des non-résidents. Cette proportion n'a cessé de grimper jusqu'en 2010, atteignant un pic de 70 %.

60 % Parmi ces créanciers étrangers, beaucoup résident néanmoins dans la zone euro. En 2010, 52 % des dettes de la France et de l'Allemagne étaient détenus au sein de la zone euro et donc libellés en euro. Par ailleurs, 60 % de la dette des deux pays sont détenus en Europe au sens large (en incluant la Norvège et la Suisse).

**4. Comment un pays émet-il de la dette ?**

Pour financer son déficit, l'Etat émet trois types d'obligations, c'est-à-dire des titres achetés par les créanciers de la France.

**5. Un signe d'attractivité, mais aussi un risque**

Le fait que la dette nationale soit détenue par des acteurs étrangers est un atout autant qu'une faiblesse. Un atout, car c'est une preuve de l'attractivité du territoire national et de la confiance qu'il obtient auprès des marchés. Une attractivité de la dette française illustrée par les notes élevées délivrées par les trois plus grandes agences de notation d'obligations nationales, Moody's (Aa1), Fitch (AA+) et Standard & Poor's (AA), synonymes de « haute qualité ».

Cependant, un taux élevé de dette détenue par des non-résidents signifie aussi que le pays est sensible à la conjoncture internationale. La Grèce ou le Portugal, qui avaient également une dette majoritairement située à l'étranger, en ont ainsi payé les conséquences pendant la crise des dettes souveraines. Les craintes de leurs créanciers, à l'idée que ces pays ne puissent honorer leur dette et les intérêts qui vont avec, avaient alors provoqué une explosion des taux d'intérêt, et des difficultés d'autant plus grandes pour ces pays à emprunter sur les marchés financiers.

* Matthieu Jublin Journaliste au Monde
1. Définissez la dette publique
2. Présentez les créanciers de la France
3. Faut-il s’inquiéter que la dette soit détenue par des acteurs étrangers ?